

Le Service des retraites de l'État

# Actifs Mag'

N° 3

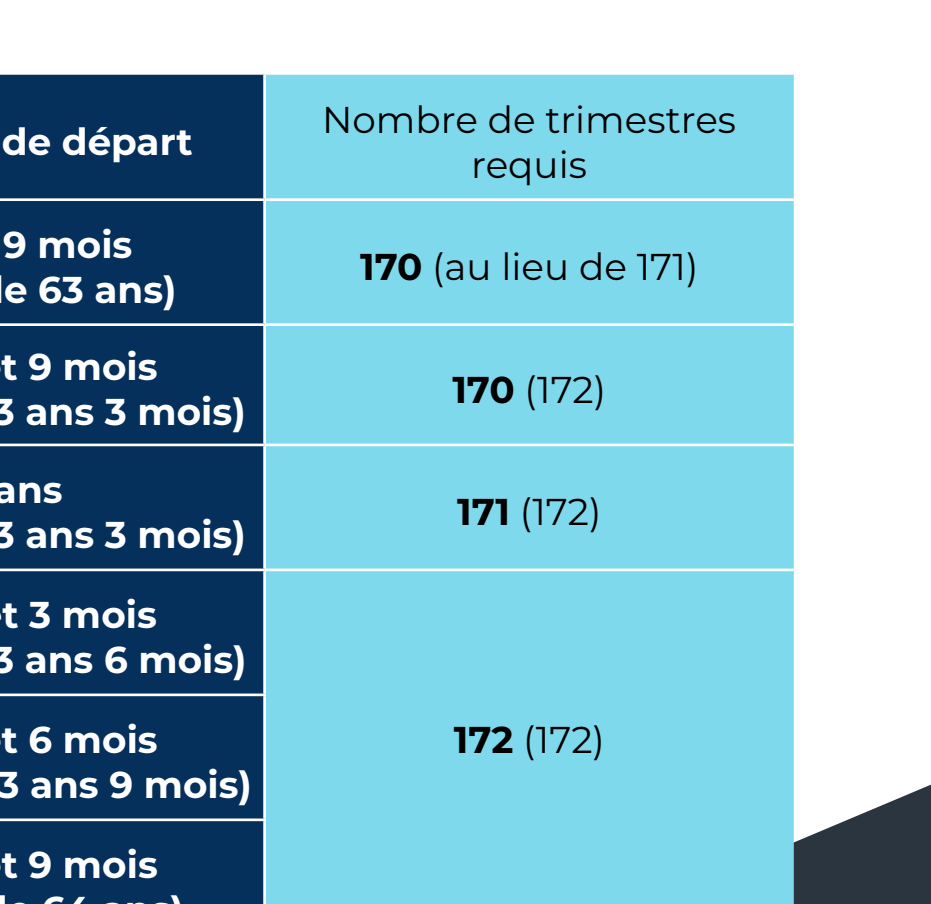
- Vous êtes agent de la fonction publique de l'État, cette newsletter est pour vous
- Un concentré d'actualités en quelques minutes

## À LA UNE

### Ce que change la loi de financement de la sécurité sociale de 2026

#### Suspension de la réforme des retraites

Evolution de l'âge légal de départ à la retraite et du nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier du taux plein pour les pensions prenant effet à compter du 1er septembre 2026



Date de naissance	Age légal de départ	Nombre de trimestres requis
1964	62 ans 9 mois (au lieu de 63 ans)	170 (au lieu de 171)
Du 01/01/1965 au 31/03/1965	62 ans et 9 mois (au lieu de 63 ans 3 mois)	170 (172)
Du 01/04/1965 au 31/12/1965	63 ans (au lieu de 63 ans 3 mois)	171 (172)
1966	63 ans et 3 mois (au lieu de 63 ans 6 mois)	172 (172)
1967	63 ans et 6 mois (au lieu de 63 ans 9 mois)	
1968	63 ans et 9 mois (au lieu de 64 ans)	

Seront aussi concernés par le décalage de l'âge légal les assurés nés entre 1964 et 1968 qui peuvent partir en carrière longue.

### Évolution du cumul emploi-retraite pour les pensions prenant effet à compter du 1er janvier 2027

Trois situations possibles pour les civils :

Départ anticipé avant l'âge légal des catégories sédentaires (exemple : carrières longues...)	Départ entre l'âge légal et 67 ans	Départ à partir de 67 ans
Le montant de votre nouveau revenu sera déduit de votre pension	Si votre nouveau revenu dépasse un certain seuil (fixé par décret),  Votre pension sera réduite à hauteur de 50 % de ce dépassement	Le cumul est autorisé sans condition et votre nouvelle activité pourra vous donner droit à une seconde retraite

### Mesures familiales

Un congé supplémentaire de naissance d'un ou deux mois est accordé aux parents en plus d'un congé maternité, paternité, d'accueil de l'enfant ou d'adoption. Ce congé est pris en compte dans le calcul de la pension.

Les femmes fonctionnaires ou militaires qui ont accouché postérieurement à leur recrutement et après le 1er janvier 2004 et pour les pensions prenant effet à compter du 1er septembre 2026 bénéficieront de :

- 1 trimestre de bonification par enfant
- 2 trimestres de majoration de durée d'assurance dont 1 trimestre sera retenu pour le calcul des pensions.

Les trimestres accordés pour la naissance, l'éducation ou l'adoption d'un enfant pourront être pris en compte pour accéder à un départ anticipé pour carrière longue.

### A noter : Jusqu'au 1er septembre 2026, la législation actuellement en vigueur continue de s'appliquer.

## A SAVOIR

### Le Service des Retraites de l'État à vos côtés : toutes les informations retraite à portée de clic

Le SRE met à votre disposition de nombreux formats pour vous informer. Tour d'horizon des supports qui vous permettront de préparer au mieux votre départ à la retraite.

#### Préparez sereinement votre retraite en vous connectant sur : [www.retraitesdeletat.gouv.fr](http://www.retraitesdeletat.gouv.fr)

En vous connectant sur notre site [www.retraitesdeletat.gouv.fr](http://www.retraitesdeletat.gouv.fr), vous trouverez les informations de référence sur les droits à retraite de la fonction publique de l'État. Vous pouvez consulter toutes les ressources utiles pour préparer votre départ, mais aussi pour mieux comprendre vos droits tout au long de votre parcours professionnel.

#### Sur notre site vous trouverez :

- Nos lettres d'informations : Senior Mag et Actifs Mag
- Des supports pratiques, sur l'allocation temporaire d'invalidité ou le cumul emploi-retraite...
- Des outils interactifs comme notre guide « Mon parcours retraite »

#### Vous avez cotisé à plusieurs régimes de retraite ?

Sur [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr), votre compte retraite détaille les données de l'ensemble de votre carrière que vous ayez travaillé dans le public ou dans le privé. Vous aurez accès également au simulateur M@rel qui vous permettra d'obtenir une estimation du montant de votre retraite tous régimes confondus.

#### Une nouvelle brochure pour bien préparer votre départ

Le SRE met également à votre disposition une nouvelle brochure « Comment bien préparer son départ à la retraite ». Ce guide clair et synthétique vous accompagne dans cette étape clé, en présentant : les principales démarches à effectuer, les différentes options de fin de carrière (retraite progressive, prolongation d'activité, départ anticipé...), des conseils pratiques pour mieux anticiper la transition entre votre fin de carrière et votre retraite. Un outil simple et complet pour vous orienter et faciliter vos démarches ! Consultez la brochure : [ici](http://ici)

#### Des webinaires pour répondre à vos questions

Nous organisons également régulièrement des webinaires thématiques afin d'apporter des réponses concrètes à vos interrogations. **Un webinaire se déroulera le Jeudi 5 mars de 13h30 à 15h00 sur « Le départ à la retraite »**

Pour vous inscrire cliquez [ici](http://ici) : avant le 18 février.

### Messagerie Sécurisée : Un Premier Bilan Prometteur

Lancée en juin dernier, la messagerie sécurisée mise à votre disposition par le Service des retraites de l'État dans votre espace personnel ENSAP, rencontre un vif succès.

#### De nombreuses sollicitations

Chaque semaine, la plateforme reçoit de nombreux messages, témoignant ainsi de la popularité croissante de cet outil. Sécurisée et simple d'utilisation, le SRE rappelle toutefois qu'avant d'y avoir recours, il est vivement recommandé de consulter le site [retraitesdeletat.gouv.fr](http://retraitesdeletat.gouv.fr) où vous trouverez toutes les informations utiles notamment pour la préparation de votre départ à la retraite.

#### Répondre à des situations complexes

Si les principales demandes portent sur les droits à pension ou les simulations, la messagerie sécurisée est avant tout un outil efficace pour répondre aux questions liées à des situations particulières comme les départs anticipés, les prolongations d'activité ou la reprise d'activité après le départ. La messagerie sécurisée peut également vous apporter une aide pour les problèmes techniques que vous rencontrez lors de l'utilisation de votre espace personnel ENSAP : inaccessibilité au simulateur, aide à la saisie en ligne de votre demande de départ.

#### Nos conseils

Avant d'utiliser la messagerie sécurisée, vous pouvez consulter au préalable le site : [retraitesdeletat.gouv.fr](http://retraitesdeletat.gouv.fr). Vous trouverez ainsi des informations sur l'âge de départ et toutes les formalités pour préparer votre retraite.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

La retraite progressive : questions-réponses

**Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une retraite progressive ?**  
Vous pouvez bénéficier d'une retraite progressive à condition :

- D'avoir atteint l'âge de vos 60 ans
- De totaliser au moins 150 trimestres sur l'ensemble de vos régimes ;
- De travailler à temps partiel ou d'en faire la demande à votre employeur qui se réserve le droit d'accéder ou non à votre demande.

**6 mois** **Quels sont les délais en matière de demande de retraite progressive ?**  
Les délais d'instruction sont identiques à ceux d'une demande de retraite définitive, soit 6 mois. Votre employeur pourra ainsi traiter les éléments contemporains de votre carrière. Il transmettra ensuite les justificatifs nécessaires au Service des Retraites de l'État (SRE) qui procédera à l'instruction de votre dossier.

**Que se passe-t-il si je bénéficie de la retraite progressive et que je suis en arrêt longue maladie ?**  
Vous êtes en arrêt maladie et vous bénéficiez d'une retraite progressive, vous devez être vigilant. Si vous souhaitez opter pendant ce congé pour une reprise à temps plein pour bénéficier de l'État. Ces campagnes les invitent à vérifier leurs données de carrière et personnelles afin de détecter les éventuelles anomalies.

Dans le cas où vous restez à temps partiel pendant votre congé maladie, votre pension partielle sera suspendue et remise en paiement à votre retour en activité.

### Repères chiffrés

**16366** demandes de retraite progressive \* données au 19 octobre 2025

**14308** demandes de retraite progressive effectives instruites par le bureau des retraites au 19/10/2025

**Campagne de qualité des comptes retraite : Pensez à vérifier vos données de carrière**

Les comptes retraite sont constitués des données personnelles et professionnelles transmises par les employeurs publics pour chacun de leurs agents.

Vous avez peut-être reçu un mail de nos services en ce sens ou vous ferez peut-être partie de la prochaine campagne.

Les simulations que vous pouvez réaliser à partir de votre espace personnel ENSAP et le calcul de votre future retraite de la fonction publique de l'État sont basées sur ces données.

**C'est important. A réception de cette invitation, prenez quelques minutes pour vous connecter à votre espace personnel ENSAP et vérifiez les données inscrites dans votre compte.**

Aussi, leur qualité constitue un enjeu majeur pour le Service des retraites de l'État. Elle conditionne la fiabilité des services mis à votre disposition pour bien préparer votre départ.

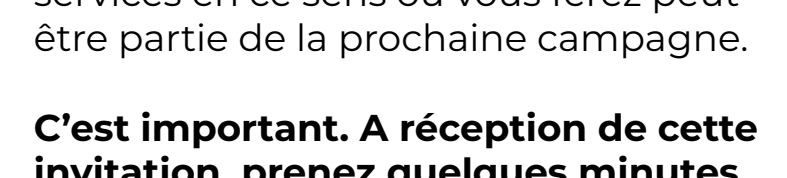
Si vous constatez des anomalies, demandez en la correction en joignant les éventuelles pièces justificatives. Validez pour confirmer que vous avez bien effectué la vérification.

En partenariat avec les employeurs publics, le SRE réalise des campagnes de sensibilisation vers des personnes ciblées (en fonction de l'âge, de l'employeur...) relevant du régime des retraites de l'État. Ces campagnes les invitent à vérifier leurs données de carrière et personnelles afin de détecter les éventuelles anomalies.

### Les étapes de la démarche

Connectez-vous à votre espace sécurisé ENSAP

Confirmez  
Soyez vigilant : même si vous avez demandé des corrections, vous devez valider la vérification de votre compte individuel de retraite sans attendre que les données soient effectivement corrigées.



[En savoir +](#)

[En savoir +](#)

Retrouvez-nous sur : [retraitesdeletat.gouv.fr](http://retraitesdeletat.gouv.fr) / [ensap.gouv.fr](http://ensap.gouv.fr)

Conception : Secrétariat général - Communication  
Février 2026